

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### **Desjardins s'associe à l'UPA Montérégie et investit 450 000 \$ sur 3 ans pour encourager et soutenir l'agriculture durable en Montérégie**

**Montérégie, le 19 juillet 2021** – Ayant comme objectif commun le souci de protéger l'environnement au bénéfice du bien-être de la collectivité, la **Fédération de l'UPA de la Montérégie** est heureuse de s'associer à **Desjardins** pour lancer le **Programme de soutien et de reconnaissance – Ferme AgrEAUenvironnementale**.

Ce nouveau programme, qui couvre l'ensemble du territoire montérégien, vise à mettre en place des moyens efficaces et durables afin d'inciter les producteurs agricoles à réaliser des aménagements agroenvironnementaux en bordure des cours d'eau permettant d'améliorer la qualité de l'eau, la biodiversité et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Un montant total de **450 000 \$ sur 3 ans** sera investi par **Desjardins** afin de mettre en place une nouvelle reconnaissance agroenvironnementale régionale grâce à l'octroi de **Bourses AgrEAUresponsables**. Annuellement, ce sont 47 bourses, d'un total de 56 000 \$, qui seront remises aux producteurs agricoles. Le coût total du projet sur 3 ans est estimé à plus de 1 055 000 \$.

*« La Fédération de l'UPA Montérégie croit à l'importance de valoriser les efforts agroenvironnementaux des productrices et producteurs de son territoire. Nous sommes convaincus que notre partenariat avec Desjardins apportera de la reconnaissance et de la valorisation auprès des agriculteurs qui cèdent volontairement une partie de leur terre pour protéger la qualité de l'eau et de la biodiversité au bénéfice des générations futures. J'invite tous les agricultrices et agriculteurs qui ont mis en place des aménagements en bordure de leurs cours d'eau à soumettre leur candidature dès maintenant pour 2021. »* déclare M. Jérémie Letellier, président de la Fédération de l'UPA de la Montérégie.

#### **47 bourses remises annuellement**

Chaque année, un total de 47 bourses dans deux catégories distinctes seront remises aux producteurs agricoles qui mettront en place des aménagements durables de plus de 0,25 ha et répondant à l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau et de la biodiversité des cours d'eau.

Catégorie 1 : 45 bourses AgrEAUresponsables Desjardins

Catégorie 2 : 2 bourses AgrEAUresponsables Or Desjardins

### Bourses AgrEAUresponsables Desjardins

Trois types de bourses seront remises dans cette catégorie selon la superficie de l'aménagement.

Bourses

**agrEAU herbacées**

Destinées à récompenser des agriculteurs et agricultrices qui mettent en place un aménagement longeant un cours d'eau, composé de végétaux de types herbacés (ex : mélange pour pollinisateurs composé d'espèces à fleurs, mélange fourragé, ...).

0,25 > 0,5 ha	300\$
0,5 > 1 ha	600\$
1 ha et plus	900\$



Bourses

**agrEAU arbustives**

Destinées à récompenser des agriculteurs et agricultrices qui mettent en place un aménagement longeant un cours d'eau composé d'arbustes indigènes (ex : spirée, sureau, aronia, cornouiller, amélanchier, rosier rustique, ...).

0,25 > 0,5 ha	400\$
0,5 > 1 ha	800\$
1 ha et plus	1 200\$



Bourses

**agrEAU multistrates**

Destinées à récompenser des agriculteurs et agricultrices qui mettent en place un aménagement multistrates (composé d'herbacées, d'arbustes indigènes et d'arbres) le long d'un cours d'eau.

0,25 > 0,5 ha	500\$
0,5 > 1 ha	1 000\$
1 ha et plus	1 500\$



### Deux bourses distinctives pour des fermes exceptionnelles

En plus, chaque année, deux bourses **AgrEAUresponsables Or Desjardins** d'un montant de 10 000 \$ chacune seront remises à deux entreprises agricoles qui se seront démarquées soit par un projet exceptionnel ou en tant qu'entreprise exceptionnelle. Les bourses seront attribuées au mérite de la candidature selon différents critères pondérés.

Bourse

**agrEAU Or Desjardins**  
entreprise exceptionnelle

D'une valeur de 10 000 \$ cette bourse est destinée à récompenser une agricultrice ou un agriculteur qui contribue au développement de l'agriculture durable en Montérégie et qui démontre un engagement exceptionnel pour l'environnement (la qualité de l'eau et la biodiversité), par l'entremise d'un projet mis en place à la ferme.

Bourse

**agrEAU Or Desjardins**  
projet exceptionnel

D'une valeur de 10 000 \$ cette bourse est destinée à récompenser une entreprise agricole qui contribue au développement de l'agriculture durable en Montérégie et qui démontre un engagement exceptionnel pour l'environnement (la qualité de l'eau et la biodiversité), par l'entremise de pratiques agroenvironnementales mises en place à la ferme.

« Ce nouveau programme de reconnaissance et de soutien aux agricultrices et agriculteurs de la Montérégie s'arrime avec la vision du développement durable que Desjardins a intégré à son modèle d'affaires d'institution financière coopérative et surtout en lien avec sa mission et ses valeurs. Desjardins est fier de contribuer à l'essor de ce projet d'envergure qui fera rayonner les agricultrices et agriculteurs ayant à cœur le bien-être de notre communauté. » déclare M. Yves Bisson, directeur général de la Caisse Desjardins Haut-Richelieu.

### **Appel de candidatures 2021**

L'appel de candidatures est maintenant lancé. Les producteurs agricoles de la Montérégie ont jusqu'au **1<sup>er</sup> septembre 2021** pour soumettre leur projet.

Les fermes souhaitant intégrer sur leurs terres des aménagements agroenvironnementaux sur plus de 0,25 hectare dans l'année en cours sont invitées à participer en postulant en ligne à l'adresse suivante : [upamonteregie.ca/bourses\\_agreauresponsables](http://upamonteregie.ca/bourses_agreauresponsables)

Les projets admissibles aux trois catégories de bourses devront être implantés en bordure de cours d'eau. Certaines conditions s'appliquent.

- 30 -

#### **Source et information :**

Caroline Deschamps  
Conseillère en communication  
Fédération de l'UPA de la Montérégie  
Cellulaire : 514 210-5968  
[cdeschamps@upa.qc.ca](mailto:cdeschamps@upa.qc.ca)  
[upamonteregie.qc.ca](http://upamonteregie.qc.ca)

